

Chantier n°5 – Déployer le projet agro-écologique en prenant en compte les réalités des départements d'outre-mer

Objectif général

Le projet agro-écologique doit pouvoir être décliné dans les Outre-mer en fonction de la réalité des différents territoires ultra-marins : insularité, étroitesse des marchés, incidences climatiques, spécificités sanitaires et phytosanitaires, enjeux sociaux et leurs conséquences en termes de surcoûts de production et d'approche méthodologique. Si tous les chantiers du projet agro-écologique concernent également les Outre-mer, le chantier 5 les complète lorsque les réalités de ces territoires appellent à une action spécifique.

Les dispositifs d'aides doivent, tout en favorisant l'augmentation de la production locale des départements d'outre-mer, permettre aux agriculteurs de s'orienter vers de nouvelles pratiques agricoles ou de valoriser les agriculteurs déjà engagés. Cette dynamique d'évolution des pratiques dans les DOM sera durable en mettant en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement pour générer des démarches de progrès, en facilitant la reconnaissance des pratiques agro-écologiques existantes et en donnant une valeur économique à ces pratiques et/ou leurs produits.

La réalisation de ce chantier Outremer repose sur différents piliers : 1/ une vision claire et partagée des enjeux économiques, environnementaux et sanitaires du développement de l'agro-écologie dans les quatre grandes filières ultramarines (stratégies de filières portées par les comités sectoriels de l'ODEADOM) 2/ une cohérence de l'ensemble des démarches et plans dans chaque DOM garantie par une gouvernance locale ouverte dans le cadre des comités d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) 3/ des dispositifs d'aides (POSEI et FEADER en particulier) adaptés, évolutifs et lisibles en soutien au développement de l'agro-écologie 4/ des dispositifs de conseil, de soutien à l'innovation et de transfert qui se mobilisent, répondent aux attentes des producteurs et sont en mesure de faire émerger des solutions agro-écologiques adaptées aux agricultures ultramarines tropicales (Chambres, RITA, réseau d'épidémiosurveillance, fermes pilotes, DephyEcophyto, exploitations agricoles des lycées...).

Indicateurs de résultat du chantier 5:

- 1/ Nombre de GIEE dans les DOM ;
- 2/ Nombre et réalisations des actions agro-écologiques des stratégies de filières;
- 3/ Nombre d'exploitations engagées (bénéficiaires ou partenaires directes dans des projets agro-écologiques de type projets RITA, projets Ecophyto, réseaux fermes dephy, plans...

Action 1 : Permettre aux agriculteurs des DOM de réaliser un diagnostic agro-écologique de leurs exploitations et d'être accompagnés dans leurs démarches agro-écologiques

Principe de l'action :

Cette action vise à rendre disponible dans les DOM, via un dispositif spécifique, les services de diagnostic (et d'accompagnement) rendus en métropole par l'outil d'autodiagnostic agro-écologique des exploitations (action 3 du chantier n°2.6).

Cette action doit prendre en compte les besoins de diagnostic et d'accompagnement dans chaque territoire et chaque grande filière, définir le ou les outils les plus adaptés sans nécessairement décliner l'outil métropolitain, et capitaliser et rendre accessibles aux agriculteurs les connaissances et expériences techniques agro-écologiques développées dans d'autres dispositifs (RITA, ECOPHYTO, chambres...).

Calendrier de réalisation :

Date	2016	2017
Étapes	1/ Enquête auprès des conseillers (chambres, centres techniques, interprofessions, acteurs de l'innovation et du transfert) sur les besoins et modalités de diagnostic et d'accompagnement 2/ capitalisation des connaissances techniques et outils existants	Développement d'un outil de diagnostic adapté

Indicateurs de suivi :

- 1/ Réalisation et traitement de l'enquête en 2016
- 2/ Bilan des connaissances et outils existants en 2016
- 3/ Outil de diagnostic (et d'accompagnement) disponible et mobilisé en 2017
- 4/ Nombre de diagnostics réalisés dans les DOM en 2017

Action 2 : sensibiliser les acteurs des DOM au projet agro-écologique et communiquer au niveau national sur l'agro-écologie dans les DOM

Principe de l'action :

Communiquer sur les principes et les enjeux de l'agro-écologie afin que les acteurs locaux des DOM s'approprient la démarche et intègrent progressivement et durablement la dynamique.

Lorsque les pratiques déjà existantes se rapprochent des principes de l'agro-écologie, les actions seront destinées à fédérer les producteurs au sein d'une dynamique reconnue et à les faire évoluer vers des modes de productions intégrant la notion de durabilité.

Après une première phase (2014-2015) qui a ciblé les représentants professionnels et institutionnels (permettant l'insertion de l'agro-écologie dans les stratégies de filière et les RITA par exemple), ces actions cibleront en 2016 et 2017 d'une part directement les agriculteurs et d'autre part les collectivités, les avuls des filières et les consommateurs.

Calendrier de réalisation :

Date	2014	2015	2016 - 2017	2017
Étapes	Communication auprès des représentants professionnels (CS ODEADOM, CA...)	Communication auprès des représentants professionnels (CS ODEADOM, CA...)	Capitalisation et partage en inter-DOM des actions et outils de sensibilisation des agriculteurs ultramarins (avec soutien des DAAF)	Développement d'un support de communication général sur la mise en œuvre du projet agro-écologique dans les DOM avec comme cibles prioritaires : collectivités/autorités de gestion, aval des filières et consommateurs. (avec soutien de la DICOM)

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'événements de communication/sensibilisation directe auprès des agriculteurs et/ou nombre d'agriculteurs sensibilisés
- Existence d'un plaquette de valorisation sur la mise en œuvre du PAA dans les DOM (2017).

Action 3 : mobiliser les réseaux d'innovation et de transfert agricoles (RITA) et les centres techniques comme outil de la transition agro-écologique dans les outre-mer

Principe de l'action :

Les référentiels technico-économiques doivent être revisités afin, d'une part, d'intégrer les éléments liés aux pratiques et systèmes performants dans les DOM et, d'autre part, de permettre aux départements d'outre-mer de s'engager ou d'affirmer leurs dynamiques agro-écologiques. La problématique phytosanitaire constitue notamment un des principaux facteurs limitant le développement de certaines productions. Les alternatives techniques et juridiques sont de fait réduites.

Les réseaux RITA (instituts de recherche, les centres techniques, chambres d'agriculture) devront intégrer l'expérimentation de modes opératoires spécifiquement adaptés, pour comprendre les situations et concevoir une évolution des systèmes locaux. Le programme de travail des RITA devra ainsi intégrer des actions spécifiques en faveur du déploiement de l'agro-écologie tout en garantissant le lien et la cohérence avec les actions menées dans le cadre du programme ECOPHYTO v1 puis v2.

Calendrier de réalisation :

Dates	2015	2016	2017-2018	2018
Étapes	Intégration et renforcement des objectifs agro-écologiques dans le programme de travail des RITA 2 et communications locales Document d'orientation stratégique RITA intègre l'agro-écologie	Thématiques et projets retenus par DOM au niveau des comités de pilotage régionaux ou sections dédiées des COSDA	Mise en œuvre des projets	Premier bilan des actions menées, dans le cadre du comité de pilotage des RITA

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets RITA 2 sélectionnés intégrant des enjeux agro-écologiques (bilan fin 2016 – mi 2017, fonction du calendrier des autorités de gestion)
- Bilan des besoins des professionnels en matière d'innovation dans le cadre des RITA (Bilan rendu fin 2016)
- Bilan des impacts des innovations agro-écologiques portées par les RITA (2018 et au-delà).

Action 4 : intégrer le projet agro-écologique dans les projets filières en outre-mer

Principe de l'action :

Une réflexion stratégique sur l'avenir des filières agricoles des DOM a été menée au sein des comités sectoriels de l'ODEADOM.

Cette réflexion a abouti à la définition par les professionnels, et une approbation par toutes les parties prenantes, de 4 stratégies filières pour les Outre-mer : canne-sucre-rhum ; banane ; diversification végétale et diversification animale.

Ces stratégies et leurs objectifs/axes agro-écologiques seront traduits en actions prioritaires dans chacun des DOM.

Calendrier de réalisation :

Date	2015	Fin 2015	2016	2017
Etape	Rédaction de stratégies de filières et présentation aux CS du projet agro-écologique	Adoption des stratégies de filières (CA de novembre 2015)	Mise en œuvre des stratégies de filières via la définition de plans d'actions par DOM	Mise en œuvre et suivi des plans d'actions

Indicateurs de suivi :

- Les stratégies de filière comprennent des objectifs agro-écologiques (fin 2015)
- Les plans d'actions déclinent dans chaque territoire les objectifs agro-écologiques et les indicateurs de suivi (fin 2016)
- Indicateurs de mise en œuvre des actions prioritaires.

Action 5 : réfléchir, en concertation avec les professionnels, à l'évolution du cadre européen et notamment à la future réforme du POSEI pour la rendre cohérente avec le projet agro-écologique

Principe de l'action :

La Commission européenne pourrait présenter une proposition de révision des règlements POSEI. Si ces intentions venaient à se confirmer, cette proposition devrait renforcer la prise en compte des questions environnementales dans les programmes nationaux de soutien.

Il est important de veiller à ce que la proposition de la Commission soit aussi cohérente que possible avec la mise en œuvre concrète du projet agro-écologique dans les DOM.

Calendrier de réalisation :

Date	Fonction du calendrier de la commission Européenne	Fonction du calendrier de la commission Européenne
Étapes	Réflexions, en lien avec les filières, sur des propositions d'évolution des règlements européens qui permettraient de favoriser le déploiement du projet agro-écologique dans les DOM	Travail d'influence auprès de la Commission européenne et de nos partenaires (États membres, Parlement européen) pour la prise en compte de ces propositions

Remarque : Si le calendrier n'est pas connu à ce jour il paraît préférable d'anticiper en préparant les éléments principaux des propositions concernant l'évolution du POSEI. Ce travail devra être mené de manière coordonnée avec les propositions françaises développées dans le cadre des travaux sur la PAC post 2020.

Indicateurs de suivi :

- Propositions de prise en compte du projet agro-écologique dans le règlement POSEI et nombre de propositions retenues.

Action 6 : Établir une liste des aides à l'agriculture ultramarine qui soutiennent la démarche agro-écologique

Principe de l'action :

L'objectif de cette action est de caractériser les régimes d'aide dans une approche agro-écologique, et le cas échéant d'en proposer des modifications, à chaque fois que cela sera pertinent et réglementairement possible. La réflexion portera sur l'ensemble des aides en faveur des Outre-mer quelles qu'en soient les sources de financement (aides nationales et communautaires).

Cette action sera initiée via un recensement des aides pouvant être mobilisées dans la transition agro-écologique des exploitations, et en premier lieu :

- POSEI : recensement des bonifications/majorations agro-écologiques existantes (GIEE, AB...)
- Pour les dispositifs nationaux, les aides ODEADOM et le FEADER, établir progressivement des inventaires des aides par grands thèmes/plans (bio, agroforesterie, Ecophyto...). Ces thèmes seront choisis en concertation en fonction des priorités.

Calendrier de réalisation :

Date	2016	2017
Étape	- Recensement des aides bonifiées /majorées POSEI - Recensement des aides dédiées sur plusieurs thèmes spécifiques (GIEE, Bio, agroforesterie...)	- Poursuite des inventaires des aides par thèmes

Indicateurs de suivi :

- recensement progressif et par thèmes/plans des aides agro-écologiques

Action 7 : Favoriser l'intégration de l'agro-écologie dans les stratégies régionales

Principe de l'action :

Veiller à ce que les politiques agricoles locales soient globales et répondent aux nouveaux objectifs fixés dans la loi d'avenir. Le comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) constituera le socle de la concertation locale. Il faut veiller à ce que cette instance locale prenne une place centrale dans la définition des politiques agricoles territoriales et que les membres et autres acteurs concernés s'approprient le dispositif.

Veiller à intégrer l'Outre-mer aux actions envisagées dans les stratégies régionales et à assurer la cohérence externe entre les programmes : l'adoption d'un nouveau règlement de développement rural et la décision de décentralisation de l'autorité de gestion du Feader en France dès 2014 entraînent des modifications importantes pour la gestion des aides du second pilier de la PAC. Les autorités compétentes devront veiller à intégrer les objectifs agro-écologiques dans les réflexions engagées afin en particulier de faire évoluer les programmes de développement rural (PDR) en ce sens. Ces évolutions devront être définies en s'assurant de la cohérence entre les différents programmes, en particulier entre POSEI, PDR et programmes opérationnels au titre de l'organisation commune de marché unique.

Calendrier de réalisation :

Date	2013-2014	2014	À partir de 2016
Étape	Élaboration ou évolution des plans régionaux de l'agriculture durable (PRAD)	Rédaction et négociation des programmes de développement rural (PDR)	Constitution des COSDA localement et entrée en application des PDR

Indicateurs de suivi :

- nombre de programmes locaux (PRAD et PDR) intégrant une dimension agro-écologique
- prise en compte du projet agro-écologique dans les sections des COSDA des 5 DOM

Articulation avec les plans :

Les plans concernent l'ensemble du territoire national et donc tout autant l'Outre-mer. Par ailleurs, certains plans prévoient des dispositions (volets, actions, axes...) spécifiques aux Outre-mer, à ses acteurs et ses problématiques :

- Le plan ECOPHYTO 2 prévoit des dispositions particulières dans son axe 5 – 27.2 « développer les connaissances et l'expérimentation sur les itinéraires techniques alternatifs peu consommateurs en produits phytopharmaceutiques et répondant aux spécificités de l'Outre-mer ».
- Le plan de développement de l'agroforesterie dispose de volets Outre-mer pour certaines actions, entre autres en matière de renforcement des moyens de connaissance et de suivi des systèmes agroforestiers et de coordination des organismes concernés par l'agroforesterie.